

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 477^e séance tenue le 29 mai 2006
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Administration et finances : M. Claude Léger; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Pierre Moreau (administrateur), M. Réjean Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, M. Michel Bigras-Poulin, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Sophie Cuvelliez, M. André Ferron, M. Luc Giroux, M. Luc Granger, M. Jacques Gresset, M. Anatole Joffe, Mme Marianne Kempeneers, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. François Lespérance, Mme Joëlle Margot, M. Denis Monière, M. Benoit Moore, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Jean-Pierre Thouez, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filon, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, M. Charles Overy, M. Maxime B. Rhéaume; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, M. Nicolas Lahaie, M. Mathieu Moreau, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Jonathan Plamondon; les représentants du personnel : Mme Sylvie Goyer, M. Stéphane Lavigne, Mme Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; la représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Bernard Motulsky, M. Dominic Maestracci, M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le doyen : M. Jean Rouleau; le directeur des écoles affiliées : M. Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Paolo Bellomia, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Albert Devito, M. Louis Dumont, M. Daniel Dumouchel, M. Dominique Garrel, Mme Louise Getty, M. Alan K. Goff, M. Mohamed Hrimech, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Richard Silbert, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Pierre Pelletier, M. Laval Rioux, Mme Sabine Sève-Rousseau; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; le représentant des étudiants : M. Jean-Philippe Vien; le représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, M. Fernand Boucher, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Jacques Gravel, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci.

EXCUSÉS : Les doyens : Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois; le directeur des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau; les représentants du corps professoral : M. Michel Beaudin, M. Guy Breton, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Fabie Duhamel; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry, Mme Dominique Serrano; le représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme	Chantal Gamache, en l'absence de M. Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur signale la fin des mandats à l'Assemblée universitaire, le 31 mai prochain, des personnes suivantes : M. Michel Beaudin, Mme Louise Getty, M. Luc Granger, M. Anatole Joffe, Mme Joëlle Margot, M. Jean-Pierre Thouez, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jean-Guy Bergeron, M. Luc Giroux, M. Paolo Bellomia, M. Albert Devito, Mme Louise Allaire, Mme Louise Poirier, M. Michel Bigras-Poulin, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Monique

Landry, M. Pierre Pelletier, M. Nicolas Lahaie, M. Christian Bélair, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre, Mme Sylvie Goyer, Mme Louise St-Jacques, M. Jean McNeil. Le recteur souligne la contribution de ces personnes aux travaux de l'Assemblée. Il signale plus particulièrement le départ à la retraite de M. Anatole Joffe, qui a été membre de l'Assemblée au cours de diverses périodes depuis 1971. L'Assemblée félicite ces personnes en applaudissant.

Le recteur invite la *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques à faire part de la fin de mandat de doyens et de départs à la retraite, à compter du 1^{er} juin prochain. Elle signale en premier lieu la fin du mandat de Mme Irène Cinq-Mars comme doyenne de la Faculté de l'aménagement. Professeure titulaire à l'École d'architecture de paysage, Mme Cinq-Mars a exercé plusieurs responsabilités académiques et institutionnelles, dont celle de vice-rectrice à l'enseignement. Les six années durant lesquelles elle a exercé ses fonctions de doyenne ont témoigné du leadership important qu'elle y a démontré.

Est également signalée la fin du mandat de M. Huy Ong comme administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie; la *provost* le remercie d'avoir accepté de relever ce défi au cours de la dernière année.

La *provost* signale par ailleurs le départ à la retraite du registraire, M. Fernand Boucher, après plus de 35 années passées à exercer les fonctions de directeur des admissions, puis de registraire. Dans l'exercice de ses fonctions, M. Boucher s'est toujours montré à l'avant-garde de l'évolution du système d'éducation québécois, ayant entre autres contribué à l'établissement de la cote de rendement universitaire (cote R). Elle souligne également le départ à la retraite de M. Jacques Gravel, vice-recteur adjoint—Administration et finances, après plus de 35 années passées à l'Université, entre autres auprès du vice-rectorat responsable des ressources humaines et du vice-rectorat responsable de l'administration.

L'Assemblée félicite ces personnes en applaudissant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de remerciements et de félicitations à l'endroit de Madame Irène Cinq-Mars, à l'occasion de la fin de son mandat de doyenne de la Faculté de l'aménagement, et de Monsieur Huy Ong, à l'occasion de la fin de son mandat d'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie, ainsi qu'à l'endroit de Monsieur Fernand Boucher, registraire, et de Monsieur Jacques Gravel, vice-recteur adjoint—Administration et finances, à l'occasion de leur départ à la retraite.

AU-477-1

ORDRE DU JOUR
A-21/477^e/577

AU-477-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport. Il présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/477^e/577.

Agissant à titre de présidente des délibérations en l'absence de M. Jean Trépanier, Mme Chantal Gamache signale que l'Assemblée devra terminer ses travaux vers 16 heures 15, en raison de la tenue de la séance du Conseil, à 16 heures 30.

L'ordre du jour se présente ainsi :

- A. Points statutaires
1. Ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la 476^e séance tenue le 24 avril 2006
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - État d'avancement des démarches du Comité de nomination, relativement à la composition du comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice.
 6. Période de questions
- B. Points privilégiés
7. Comité de nomination
 - Nominations à différents comités de l'Assemblée : recommandations du Comité
 - a) Comité du statut du corps professoral : nomination de trois membres et du président
 - b) Comité du budget : nomination d'un membre et du président
 - c) Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre étudiant
 - d) Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds : nomination de trois membres étudiants
 8. Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux représentants des cadres et des membres du personnel professionnel à l'Assemblée universitaire
 9. Recommandation au Conseil relative à la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études
 10. Comité de la recherche
 - Rapport préliminaire sur les axes stratégiques de recherche
 11. Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds
 - Rapport sur l'avancement des travaux du Comité
- C. Affaires soumises pour étude
- Point spécial dont l'étude est fixée immédiatement après le point 6**
12. Comité du budget de l'Assemblée
 - Commentaires sur le budget de fonctionnement pour l'année 2006-2007
 13. Prochaines séances
 - Le 18 septembre 2006
 - Le 16 octobre 2006

AU-477-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 476^e SÉANCE

AU-477-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la 476^e séance tenue le 24 avril 2006.

AU-477-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-477-3

AU-477-3.1 Proportion occupée par le salaire des professeurs dans les dépenses totales du fonds de fonctionnement général AU-477-3.1

A-21/477^e/583

Se reportant à la délibération AU-475-6 de la séance du 3 avril 2006, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente le document mentionné. Le graphique qui y figure présente l'évolution historique de la proportion occupée par les coûts des salaires des professeurs dans l'ensemble des dépenses totales du fonds de fonctionnement général de l'Université de Montréal. Le vice-*provost* rappelle que ces données ont été demandées à la suite de la publication d'un article sur l'évolution de la proportion des budgets des universités attribuée aux salaires des professeurs, dans l'édition 2006 de l'*Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada* publié par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université—ACPPU / CAUT.

AU-477-3.2 Fonds de démarrage AU-477-3.2

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques indique qu'à la suite du dépôt d'un grief par le SGPUM sur l'attribution des fonds de démarrage pour l'année 2006, l'Université rencontrera prochainement le Syndicat. L'Université sera prête à verser les montants d'ici la fin de l'année 2006, en fonction de l'entente qui sera définie.

AU-477-4 CORRESPONDANCE AU-477-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-477-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-477-5

AU-477-5.1 Rapport du recteur AU-477-5.1

AU-477-5.1.1 Nominations AU-477-5.1.1

Le recteur signale que le Conseil de l'Université a nommé M. Joseph Hubert doyen de la Faculté des arts et des sciences, pour un deuxième mandat. Le Conseil a souligné les apports importants réalisés par M. Hubert dans le cadre de son mandat. L'Assemblée félicite M. Hubert en applaudissant.

Le recteur mentionne que le Comité exécutif de l'Université a procédé récemment à la nomination de M. Pierre Moreau, comme administrateur exerçant les fonctions de doyen à la Faculté de pharmacie, et de M. Giovanni de Paoli, comme administrateur exerçant les fonctions de doyen à la Faculté de l'aménagement. Le recteur remercie ces personnes d'avoir accepté d'exercer ces responsabilités importantes pour assurer le bon fonctionnement de l'institution.

AU-477-5.1.2 Collation solennelle des grades AU-477-5.1.2

Le recteur signale les différentes distinctions académiques décernées lors de la Collation solennelle des grades tenue le 26 mai dernier. Des doctorats honorifiques ont été remis à M. Alain Jean Aspect, à Mme Christine Desouches, à M. Robert Carr Dynes, et à M. Thompson

Highway. Les personnes suivantes ont été proclamées professeurs émérites : de la Faculté des arts et des sciences : Mme Lise Gauvin, M. Raynald Laprade, M. Robert Lacroix, M. Pierre Landreville, M. Gilles Rondeau; de la Faculté de médecine : Mme Marielle Gascon-Barré, M. Yves Lamarre, M. Fernand Roberge; de la Faculté des sciences infirmières : Mme Diane Pelchat. Des Médailles académiques du Gouverneur général ont été remises à Mme Lysanne Marcel, à M. Étienne Marcotte et à M. Maxime Trempe (médailles d'argent), et à Mme Rachel Cotton, à M. Alexandros Gianninas et à M. Claude Legault (médailles d'or). Les prix d'excellence en enseignement ont été remis à Mme Christina Blais (catégorie *chargé de cours*), à M. Tony Leroux (catégorie *professeur adjoint*), à Mme Michèle Doucet (catégorie *professeur agrégé*), à Mme Marie-Thérèse Lefebvre (catégorie *professeur titulaire*). Le recteur félicite ces personnes.

AU-477-5.1.3 Cérémonie des 100 ans d'optométrie au Québec

AU-477-5.1.3

Le recteur mentionne que l'École d'optométrie a lancé la célébration du centenaire de l'optométrie au Québec par une cérémonie tenue le 28 mai dernier. À cette occasion, l'Association des optométristes du Québec a décerné à titre posthume le prix «Autre Regard» au professeur Pierre Couillard en présence de son fils l'honorable Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et d'autres membres de la famille. Lors de cette même cérémonie, un prix hommage a été décerné à M. Pierre Simonet. L'Assemblée félicite M. Simonet en applaudissant.

AU-477-5.1.4 Financement des étudiants étrangers

AU-477-5.1.4

Le recteur tient à informer l'Assemblée qu'il ne partage nullement la position présentée récemment dans les médias par la principale de l'Université McGill, sur les modalités de financement des étudiants étrangers fréquentant des universités québécoises. Il souligne que cette question doit entre autres considérer l'importance de la promotion de la francophonie, et l'importance d'encourager ces étudiants à poursuivre leurs études au niveau des cycles supérieurs.

AU-477-5.1.5 Nouvelle Politique internationale du Québec

AU-477-5.1.5

Le recteur invite le vice-recteur—International et responsables des études supérieures à dire quelques mots au sujet de la nouvelle politique gouvernementale québécoise à l'international. Le vice-recteur rappelle que le ministère des Relations internationales a publié, au cours de la semaine dernière, la nouvelle Politique internationale du Québec. Celle-ci énonce, entre autres priorités, celle de « mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec ». Dans cette perspective qui pose les universités comme partenaires du gouvernement, la Ministre annonce notamment l'accroissement du financement relatif au développement international, l'accentuation des démarches des universités afin de répondre à l'évolution de l'offre et de la demande ainsi que le report des bourses d'exemption au niveau des études supérieures plutôt qu'à celui des études de premier cycle. Cette politique ne semble pas comporter l'attribution d'argent neuf à ces développements, et correspond plutôt à un réaménagement des montants déjà annoncés. Certaines universités ont été consultées dans le cadre de la préparation de la Politique. L'université assure le suivi du développement de ce dossier.

AU-477-5.1.6 Grève des accompagnateurs à la Faculté de musique

AU-477-5.1.6

Le recteur mentionne que les membres du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal—SCCCUM, unité des accompagnateurs et des « coachs » de

la Faculté de musique ont approuvé l'entente de principe intervenue le 25 avril dernier entre leurs représentants et la direction de la Faculté, au terme d'une grève d'une journée.

AU-477-5.1.7 Directives budgétaires du Gouvernement pour l'année 2006-2007 AU-477-5.1.7

Le recteur invite le vice-recteur—Administration et finances à présenter des directives annoncées par les ministres concernés, relativement aux orientations budgétaires du Gouvernement du Québec pour l'année 2006-2007. Le vice-recteur mentionne que l'enveloppe globale qui sera consacrée à l'éducation en 2006-2007 s'élève à un montant de 2,142 G, occasionnant une hausse des crédits d'une proportion de plus de 5.2 %. Considérant la politique salariale appliquée par le gouvernement et la reconduction, depuis deux ans, des modalités de financement étudiant, cette enveloppe ne présente pas de modalités nouvelles. Lors d'échanges, le sous-ministre adjoint du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a fait savoir que le gouvernement restait conscient de la situation difficile rencontrée par les universités dans ce contexte budgétaire. Le vice-recteur rappelle que l'ensemble des universités présenteront un budget déficitaire pour l'année 2006-2007, déficit totalisant environ 100 M \$. Le Conseil du trésor ne prévoit toutefois pas attribuer de montant supplémentaire; il reste ouvert à des propositions de réaménagements budgétaires, mais à l'intérieur de l'enveloppe déjà attribuée.

Le vice-recteur signale que des représentations ont également été menées relativement au dossier de l'équité salariale. Le Gouvernement a invité les universités à présenter des dossiers spécifiques à chacune d'entre elles, et spécifiques à chaque groupe d'employés. En regard de la situation déficitaire des universités dans ce dossier, il a été mentionné que la possibilité que des exemptions soient accordées aux universités pourrait être considérée, selon le modèle de celles qui ont été accordées aux municipalités.

AU-477-5.1.8 Situation financière de l'Université

AU-477-5.1.8

L'étude du budget pour l'année 2006-2007 est inscrite à un point subséquent de l'ordre du jour; le recteur souhaite toutefois présenter certains éléments spécifiques à ce dossier dans le cadre de son rapport.

Le recteur mentionne que la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouvent les universités découle du fait que le Gouvernement ne prend pas ses responsabilités en regard de celles-ci. Depuis 2003, aucun réinvestissement significatif n'a été effectué dans le financement des universités, occasionnant l'accumulation de déficits au cours des dernières années, qui atteindront près de 90 M \$ pour cette année dans l'ensemble du réseau.

Dans ce contexte, le budget qui sera présenté aujourd'hui comportera des mesures définies afin de ne pas creuser davantage cet écart déficitaire, tout en préservant la mission de l'institution. Les objectifs définis et les attentes observées ne pourront toutefois être pris en compte que dans une situation qui reste très difficile.

Le recteur remercie le Comité du budget et les personnes qui, dans les différentes unités, travaillent à la réalisation des objectifs définis. Ces efforts permettent à l'Université de continuer à remplir ses responsabilités, malgré la situation financière qui a cours.

Le recteur mentionne qu'à la demande du Conseil de l'Université, une résolution sera préparée à l'intention du Gouvernement, l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour répondre à ses responsabilités en regard du financement en éducation.

AU-477-5.2 État d'avancement des démarches du Comité de nomination, AU-477-5.2
relativement à la composition du Comité *ad hoc* chargé
d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de nomination à faire rapport. M. Jean-Guy Vaillancourt mentionne que le Comité n'a pas complété les consultations auprès de la communauté université. Plusieurs groupes associatifs ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée n'ont pas encore fait connaître leur avis à la suite de la consultation effectuée. Un rappel sera fait auprès des membres, et le Comité recevra les groupes associatifs qui n'ont pas transmis leur avis. Le Comité prévoit présenter son rapport au cours de l'automne 2006.

AU-477-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-477-6

M. Denis Monière fait part d'inquiétudes liées au fait que des subventions devant être attribuées à des chaires à compter du 1^{er} avril 2006 n'ont pas encore été versées. Il précise qu'il s'agit de chaires déjà établies, et non de nouvelles chaires. La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques indique qu'elle va vérifier la situation signalée.

M. Monière s'informe par ailleurs s'il existe une politique déterminant des dates limites pour la remise des notes. Sur cette question, M. Monière dit avoir observé des écarts entre les dates de remise des notes d'une unité à une autre; le fait de baliser ces délais permettrait une meilleure cohérence dans la préparation des relevés de notes.

La *provost* et vice-rectrice—Affaires académiques explique les pratiques qui ont cours dans les facultés quant à la remise des notes. Dans le cas des étudiants qui sont sur le point de terminer leur programme, des ententes ont été prévues afin que les notes soient remises plus tôt. Si une situation problématique se présentait, elle serait traitée ponctuellement. Sur la détermination d'une date limite précise pour la remise des notes, la *provost* convient de cette possibilité, mais précise que l'on doit également tenir compte des pratiques spécifiques des facultés. Elle prend note des commentaires transmis par M. Monière sur ces questions.

M. Samir Saul indique que la Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal—CASUM l'a chargé de s'informer du suivi apporté au dossier de la protection des renseignements personnels. Il rappelle qu'en 2005, la CASUM avait souhaité que l'on demande un avis à la Commission d'accès à l'information, sur la mise en ligne de renseignements personnels. Dans un premier temps, la directrice du Bureau de la vérification interne, Mme Louise Vanasse a étudié la question. En réponse à la demande d'information que M. Saul lui a adressée, Mme Vanasse a mentionné qu'un document sur cette problématique a été déposé à l'interne, mais qu'il constitue un document préliminaire ne pouvant, pour cette raison, être diffusé. M. Saul demande si la direction de l'Université peut rendre compte de ce document à l'Assemblée.

Le recteur demande au vice-recteur—Administration et finances, de qui relève le secteur de la vérification, de répondre à la question présentée. Le vice-recteur mentionne que ce dossier est traité au niveau du Comité de vérification. Le vice-recteur et la secrétaire générale communiqueront avec la CASUM afin de faire le point sur la situation.

M. Anatole Joffe remercie le recteur pour les mots de félicitations qu'il lui a adressés au début de la séance. Se référant à une annonce de six postes de professeurs dans le journal Forum du 15 mai dernier, M. Joffe s'informe des raisons pour lesquelles des restrictions étaient posées uniquement pour les trois postes qui relevaient de la Faculté des arts et des sciences.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques explique que la FAS a choisi d'afficher un plus grand nombre de postes que le nombre de postes effectivement disponibles en raison du nombre important de postes à combler.

M. Roger B. Richard veut signaler que dans la mesure où l'Université entreprendra le développement d'un nouveau campus sur le site de la gare de triage, il importera de considérer l'application de d'approches et de solutions efficaces. Dans cette perspective, il paraîtra approprié de procéder à un concours international. Le Conseil de la Faculté de l'aménagement a adopté une proposition en ce sens, qu'elle transmettra à la direction de l'Université. Il s'informe si l'Université prévoit lancer un concours en architecture et en design urbain dans le contexte du développement de ce site.

Le recteur indique qu'à priori, la proposition de procéder par un concours apparaît appréciable. Par ailleurs, une réflexion importante reste à faire sur ce développement et sur les différentes étapes qu'il comportera. Ainsi, préalablement à l'étape de la construction, il importera d'abord d'assurer la viabilité du site et de son aménagement, étapes qui seront assurées par la définition d'un plan directeur. Le recteur prend note de l'intérêt présenté par la suggestion de tenir un concours international, à une étape ultérieure du développement.

Considérant la situation à la DGTIC, M. Jonathan Plamondon s'informe si la direction de l'Université s'engagera à produire une évaluation externe de ce service.

Le vice-recteur–Administration et finances convient du principe de procéder à une évaluation externe du service. Par ailleurs, une telle démarche peut engager des coûts importants. Dans un premier temps, il sera approprié de vérifier l'état de la situation et les résultats des mesures prises à ce jour en regard de celle-ci.

Le vice-recteur prend note d'un problème technique signalé par M. Jean McNeil, survenu avec le serveur d'accès aux services intranet.

M. Jonathan Plamondon demande de quelle façon l'imposition aux étudiants de frais supplémentaires correspondant à un montant de 4,3 M \$ aidera à régler un déficit s'élevant à plus de 20 M \$.

Le recteur explique que l'Université se trouvant confrontée à une situation financière difficile, ses composantes doivent trouver, ensemble, des façons de minimiser les impacts de cette situation. La contribution demandée aidera l'institution à maintenir les services actuellement offerts aux étudiants et à développer de nouveaux projets.

M. Plamondon s'informe si la perspective présentée par le recteur l'amène à ne pas considérer la collaboration proposée par les étudiants dans le cadre des audiences sur le budget.

Le recteur indique qu'il ne faut pas entendre son intervention dans ce sens. Il précise que la situation demande la collaboration de chaque composante de l'Université.

Aucune autre intervention n'étant présentée, l'Assemblée met fin à la période de questions, et passe à l'étude du point 12 de l'ordre du jour.

AU-477-7 COMITÉ DE NOMINATION AU-477-7
NOMINATIONS À DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE :
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

A-21/477^e/578

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de nomination à présenter les recommandations du Comité en regard des nominations aux comités suivants, telles que consignées au document A-21/477^e/578.

AU-477-7 a) Comité du statut du corps professoral AU-477-7 a)
Nomination de trois membres et du président

Le porte-parole du Comité de nomination, M. Jean-Guy Vaillancourt, présente la recommandation du Comité relativement à la nomination de trois membres et du président au Comité du statut du corps professoral.

M. Serge Larochelle propose la candidature de M. Denis Monière au poste de président de ce comité. M. Anatole Joffe appuie cette proposition.

M. Denis Monière accepte d'être porté candidat à ce poste.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques suggère que l'Assemblée reçoive la proposition présentée, mais qu'elle en reporte l'étude, ainsi que l'étude des autres recommandations du Comité de nomination, à sa prochaine séance, étant donné l'heure avancée et le début de la réunion du Conseil à 16 heures 30. Elle suggère également que, conformément à la demande présentée précédemment par les représentants étudiants, l'assemblée traite uniquement le point 9, sur la recommandation au Conseil relative à la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études. M. Jonathan Plamondon convient de cette suggestion, mais demande que l'Assemblée traite également le point 7 d), sur la nomination de trois membres étudiants au Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds. L'Assemblée convient de ces modalités.

AU-477-7 b) Comité du budget AU-477-7 b)
Nomination d'un membre et du président

Tel que convenu à la délibération AU-477-7 a), l'étude de cette recommandation est reportée à la prochaine séance.

AU-477-7 c) Comité de l'ordre du jour AU-477-7 c)
Nomination d'un membre étudiant

Tel que convenu à la délibération AU-477-7 a), l'étude de cette recommandation est reportée à la prochaine séance.

- AU-477-7 d) Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds AU-477-7 d)
Nomination de trois membres étudiants
-

Sur proposition dûment faite et appuyée, sur recommandation de son Comité de nomination, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme MM. Sylvain Dubé, Martin Vézina et Louis-Philippe Vien membres au Comité *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds, le premier à titre d'étudiant de premier cycle, le second à titre d'étudiant de cycles supérieurs et le troisième à titre d'étudiant d'éducation permanente.

- AU-477-8 Recommandation au Conseil relative à la nomination de deux représentants des cadres et des membres du personnel professionnel à l'Assemblée universitaire AU-477-8
-

A-21477^e/579

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

- AU-477-9 Recommandation au Conseil relative à la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études AU-477-9
-

A-21477^e/580

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer MM. Sylvain Dubé, Louis-Philippe Vien et Martin Vézina membres étudiants de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2010.

- AU-477-10 Comité de la recherche Rapport préliminaire sur les axes stratégiques de recherche AU-477-10
-

A-21477^e/581

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

- AU-477-11 COMITÉ *ad hoc* sur la gestion des partenariats Université-bailleurs de fonds Rapport sur l'avancement des travaux du Comité AU-477-11
-

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

A-21/477^e/582, A-21/477^e/584

L'Assemblée s'apprêtant à entendre la présentation sur le budget, M. Anatole Joffe signale, auparavant, un point d'ordre. Il explique que les membres n'ayant reçu qu'en séance le document portant sur le budget, il demande que l'Assemblée puisse disposer d'une période de vingt minutes afin d'en prendre connaissance. La présidente des délibérations propose dans ce cas à l'Assemblée de prendre une pause, après laquelle on procédera à la présentation du budget. L'Assemblée convient de cette modalité.

L'Assemblée reprend sa séance. La présidente des délibérations invite la *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques à faire une présentation générale du budget pour l'année 2006-2007, préalablement à la présentation du rapport du président du Comité du budget de l'Assemblée.

La *provost* explique que la préparation du budget pour l'année 2006-2007 a constitué un exercice difficile. Le fait que le financement annoncé par le Gouvernement du Québec n'a pas été attribué a occasionné un manque à gagner important dans le budget des universités. En 2004-2005, le déficit accumulé de l'Université correspondait à un montant de 48 M \$. En 2005-2006, le déficit était de 30 M \$, venant s'ajouter au montant cumulé des années précédentes. Ainsi, dès les premières étapes de la préparation du budget, l'Université a dû composer avec un déficit accumulé de plus de 75 M \$.

Malgré la situation financière difficile, on a cherché à composer un budget qui aurait le moins de conséquences possible. Les mesures définies visent ainsi à ramener le déficit de l'année courante à un montant se situant en-deçà de 20 M \$. Toutes les unités ont été appelées à contribuer à atténuer la situation déficitaire, en subissant des compressions de l'ordre de 3,6 % en moyenne. Cette mesure permettra d'éviter des coupures trop importantes dans les activités d'enseignement et de formation. La portion budgétaire consacrée aux bourses n'a pas été touchée, et a été maintenue à un montant de 8 M \$.

Dans ce contexte, l'Université souhaite définir des modalités afin de favoriser une augmentation des revenus. Ainsi, des frais technologiques seront demandés aux étudiants.

L'Université reste consciente que les mesures présentées entraîneront des conséquences significatives. Par ailleurs, dans sa volonté de traverser l'année 2006-2007 malgré la situation financière difficile, l'Université demande à chacune de ses composantes de respecter les contraintes qu'elle a fixées afin d'atteindre ses objectifs.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée présente le document A-21/477^e/582, sur les Commentaires sur le budget de fonctionnement pour l'année 2006-2007. Sa présentation est faite à l'aide d'acétates électroniques. Les fiches de présentation sont distinguées selon les rubriques suivantes : le budget en bref (correspondant à la page 15 du budget de fonctionnement); les sources des produits (correspondant à la page 16); la subvention de fonctionnement (correspondant à la page 19); les allocations par fonctions (correspondant à la page 17); les allocations par postes (correspondant à la page 18).

Le tableau portant sur le budget en bref (page 2 du document A-21/477^e/582) présente une comparaison avec les recettes de l'année courante. Les commentaires du Comité identifient le défi que va constituer la conciliation d'une gestion financière responsable et du développement de la mission universitaire dans un contexte de sous-financement. Ils comportent aussi un résumé des mesures définies en vue d'atteindre l'objectif du budget proposé, par la réduction du déficit de 36 M à 20 M \$.

Des précisions sont apportées sur les termes d'identification des sources utilisées dans le tableau portant sur les sources des produits (page 3). Les commentaires du Comité précisent quelques faits saillants de la situation budgétaire devant être pris en compte.

Le tableau sur la subvention de fonctionnement (page 4) a été divisé en deux parties, l'une portant sur la subvention de base et l'autre portant sur la subvention de base récurrente –laquelle sert de point de départ au calcul de la subvention pour l'année suivante. Le président explique les données relatives à l'augmentation nette observée de 15,7 M par rapport aux projections pour l'année 2005-2006, et précise quelques faits saillants relatifs à l'évolution de ces données (dont le ralentissement de la croissance des EETC en regard des premières prévisions).

Le tableau portant sur les allocations par fonctions (page 5) comporte des rubriques identifiées en fonction des choix budgétaires. La charge totale montre une augmentation de 9,7 M \$, tandis que le budget par faculté présente une augmentation de 13,9 M \$, occasionnant des compressions plus importantes dans les budgets de certains services. Les commentaires du Comité précisent certaines des allocations définies, entre autres en fonction de la préservation de la mission de l'Université (par exemple, par le maintien de la dotation du programme de bourses, demeurant inchangée grâce à une contribution attendue du fonds de souscription).

Le tableau portant sur les allocations par postes (page 6) doit être examiné en tenant compte de ce que les allocations par postes ne constituent pas des cibles, mais des estimations budgétaires, du fait que les unités disposent d'une complète autonomie dans l'utilisation de la portion non préalablement engagée de leur budget. Les faits saillants signalés dans les commentaires du Comité précisent l'ordre des compressions décidées pour certaines rubriques (embauche d'auxiliaires d'enseignement, PNE), ainsi que la priorité accordée au maintien des effectifs du corps professoral (+ 8,7 M ou + 6,2 % pour le personnel régulier; + 1,9 M ou + 5,0 % pour le personnel à temps partiel). Les avantages sociaux incluant une provision en cas d'obligation d'augmenter les cotisations au RRUM pour des raisons d'insolvabilité technique, le président du Comité explique que cette modalité reste de l'ordre de simulations en cas d'insolvabilité, mais ne se pose pas en réalité, du fait de la bonne situation du fonds de retraite et du régime.

Le président du Comité du budget ayant complété sa présentation, les membres présentent leurs questions.

M. Joseph Hubert s'étonne de l'utilisation de l'unité giga (G) dans la présentation du budget.

M. Hubert s'informe de la situation qui ferait que des dépenses liées à la FCI soient transférées dans les budgets des Facultés.

Se reportant à la page 5 du document produit par le Comité du budget, le vice-recteur–Administration et finances explique que ces dépenses sont transférées à la réserve pour avantages sociaux, et non dans les budgets de gestion des Facultés. Cette réserve comprend un montant pour le paiement des salaires des personnels rémunérés à même le budget des chaires de recherche établies dans des Facultés. Pour fins de comparaison, on doit soustraire le montant des dépenses FCI (2,7 M) du montant des résultats, afin de mesurer l'état réel de la compression relative aux fonds internes de recherche.

En réponse à une question de M. Sylvain Dubé, le vice-recteur–Administration et finances indique que l'augmentation des revenus en droits de scolarité est liée à une opération d'uniformisation des frais d'inscription (page 3).

M. Najib Lairini demande des précisions sur les données de la page 6, sur les allocations par poste. Il mentionne que les données présentées ne rendent pas compte de la volonté de maintenir le nombre de postes de professeurs. Il souhaiterait également avoir un portrait plus exact des allocations aux Facultés, d'autant que celles-ci subiront des compressions.

Le vice-recteur–Administration et finances présente des éléments de réponse en se reportant aux données de la page 20 du document sur le budget de fonctionnement (cahier spiralé, document A-21/477^e/584), sur les montants attribués en enseignement et recherche, par Faculté. Les montants attribués en 2006-2007 totaliseront 336 018 M \$, donnant lieu à une augmentation d'une proportion de 4,3 %, en moyenne, par rapport à l'année précédente. L'allocation attribuée a dû tenir compte, entre autres, de trois phénomènes : les hausses salariales; les ajustements –à la hausse ou à la baisse– à la fluctuation des crédits étudiants; les compressions appliquées en fonction de l'atteinte des cibles de redressement budgétaire.

M. Jean-Pierre Thouez s'informe des raisons motivant la diminution du budget attribué à la Faculté des études supérieures (page 20 du cahier sur le budget de fonctionnement).

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne que cette situation s'explique essentiellement par divers éléments non récurrents (fin de contrats d'embauche, étude et suivi des programmes de D.E.S.S., etc.), et par la diminution du nombre d'étudiants inscrits à des programmes d'études supérieures, comparativement aux années précédentes.

M. Samir Saul constate que des données du tableau de la page 2 du document du Comité du budget diffèrent des données de la page y correspondant dans le cahier sur le budget de fonctionnement (page 15).

Le président du Comité du budget observe que ces nuances peuvent tenir au fait que lorsque le Comité du budget a préparé son document, il disposait de la version du budget en date du 30 janvier 2006. Depuis, la préparation du budget a pu comporter des corrections et des ajustements mineurs. À la demande du président du Comité, le directeur de la Direction des finances signale que l'on a intégré aux revenus les surplus provenant des Entreprises auxiliaires. À l'attention de M. Saul, le président du Comité mentionne que la colonne des projections pour l'année 2005-2006 correspond à la colonne des réalisations estimées de la page 15 du cahier sur le budget de fonctionnement.

En réponse à une question de M. Anatole Joffe, le président du Comité précise que les chiffres signalés dans les faits saillants du tableau de la page 6, et mentionnés relativement aux effectifs du corps professoral régulier, correspondent à des portions du budget, et non à des postes ou à des personnes.

M. Joffe s'informe des projections que la direction de l'Université a envisagées en termes d'effectifs, pour la prochaine année académique, considérant le nombre important de départs à la retraite.

La *provost* et vice-rectrice–Affaires académiques explique que présentement, on dénombre 1 333 postes effectifs. La cible visée est de 1 367; ce nombre passe à 1 362 si on en soustrait les 19 postes rattachés à des professeurs invités. D'autres postes pourraient s'ajouter, en tenant compte de mises en disponibilité qui pourraient s'ajouter en cours d'année.

En réponse à une question de M. Joffe, le vice-recteur–Administration et finances mentionne que les postes correspondant aux cadres académiques dans les Facultés sont intégrés au budget relatif à l'enseignement et la recherche.

Se reportant au tableau sur les allocations par poste (page 6), Mme Sylvie Goyer se dit préoccupée par la situation du personnel non enseignant, dans un contexte de restriction. Elle demande s'il sera possible de recevoir, aujourd'hui ou lors de séances prochaines, l'information sur les mesures qui seront prises –entre autres si celles-ci se traduisent par des coupures de postes dans le personnel non enseignant, et selon quelles catégories de personnels. Par ailleurs, elle constate que le tableau de la page 27 du cahier sur le budget de fonctionnement, sur les entreprises auxiliaires, ne comporte pas de rubrique sur le service de Photocopie.

Le vice-recteur–Administration et finances explique, par divers exemples, que le budget pour l'année 2006-2007 devra composer avec plusieurs éléments, dont l'abolition de postes, les effets récurrents de l'évaluation des postes, et l'application de la Loi 142. Sur le poste budgétaire relatif à la Polycopie, le vice-recteur indique qu'il devra vérifier et revenir sur cette question à une prochaine séance.

M. Gilles Lavigne signale que, tout en reconnaissant que sa situation est difficile, l'Université devrait se garder de tenir un discours évoquant une situation « catastrophique », et plutôt avancer des arguments en regard de son financement qui lui permettent de réaliser l'amélioration de sa qualité de vie, ainsi que celle de la société. Le document présentant le budget devrait souligner ce discours.

Le recteur partage l'avis présenté par M. Lavigne. Il précise que devant cette situation sérieuse et complexe, toute la communauté universitaire partage la responsabilité de trouver des ressources, tout en assurant la continuation de son rôle social, en prenant la mesure de l'importance de ce rôle et en proposant des réponses à ce niveau.

En lien avec cette dernière intervention, M. Luc Granger estime que la situation financière difficile de l'Université est en grande partie attribuable au désengagement financier du Gouvernement en matière d'éducation, plus particulièrement en enseignement supérieur. Face à cette situation, M. Granger veut proposer l'adoption d'une résolution par l'Assemblée. Celle-ci comporterait deux parties. La première partie viserait à attribuer au recteur le mandat d'intervenir auprès du Gouvernement du Québec, afin que celui-ci prenne ses responsabilités afin que l'Université reçoive le financement approprié à sa mission et à son développement. La seconde partie de la proposition porterait sur le rôle de la communauté universitaire dans la recherche de sources de financement alternatives. M. Granger donne lecture d'un projet de texte pour la résolution présentée. M. Roger B. Richard appuie la proposition présentée par M. Granger. L'Assemblée convient de tenir une discussion sur la proposition, avant de procéder au vote.

M. Anatole Joffe indique que la portée de la résolution devrait s'étendre à la CREPUQ.

M. Granger explique que l'intention première de la résolution est de préciser le mandat à adresser au recteur de l'Université. Si celui-ci souhaite intervenir en cette matière dans le cadre de la CREPUQ, ce choix relèvera de lui.

M. Joseph Hubert rappelle que l'Assemblée en est encore à la période de questions relative à la présentation du budget. Il demande de terminer cette période de questions avant d'entreprendre la discussion sur la résolution proposée par M. Granger.

L'Assemblée convient de cette modalité, et revient à l'étude du budget.

Se reportant à l'explication apportée par la *provost* sur la gestion des affichages de postes à la Faculté des arts et des sciences, M. Joseph Hubert explique qu'il est exact que la Faculté annonce un plus grand nombre de postes que le nombre de postes effectivement disponibles, afin d'atteindre ce nombre. Par ailleurs, une restriction porte sur un volume de quinze postes. Référant au document du Comité du budget, à la page 6, M. Hubert précise que, une fois que les postes de professeurs et les postes réservés au personnel non enseignant sont attribués, la marge de manœuvre restante apparaît très réduite, dans le budget présenté, exigeant d'exercer des coupures d'une proportion de 40 à 60 % dans le budget attribué à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement, et d'une proportion de 17 à 30 % dans celui réservé à l'engagement de chargé de cours, ainsi qu'une réduction d'une proportion d'environ 30 % dans des dépenses diverses. Devant la façon dont les chiffres avancés dans le budget se concrétisent, l'Université se doit d'en reconnaître les conséquences.

M. Samir Saul demandant la parole, la présidente des délibérations rappelle qu'elle a annoncé, précédemment, une liste fermée, au premier et au deuxième tours de questions.

Sans vouloir contester cette décision, M. Anatole Joffe demande que l'on permette aux personnes qui le souhaitent de présenter leurs questions, étant donné l'importance du sujet discuté.

La présidente des délibérations convient de la suggestion de M. Joffe. Elle signale toutefois que l'Assemblée avait convenu de terminer ses travaux à 16 heures 15, en raison de la tenue de la réunion du Conseil à 16 heures 30, et que l'on a déjà dépassé l'heure limite fixée par l'Assemblée. Dans ces circonstances, la présidente des délibérations propose de reporter à la prochaine séance l'étude des autres points de l'ordre du jour qui n'ont pas encore été traités.

M. Jonathan Plamondon se pose en désaccord avec la suggestion présentée, car, si l'Assemblée ne traite pas le point 9, les représentants étudiants ne seront pas en mesure de siéger à la prochaine réunion de la Commission des études. Il demande qu'au moins ce point soit traité.

La présidente des délibérations reçoit les avis présentés. Elle indique à l'Assemblée de poursuivre le dernier tour de la période de questions.

M. Samir Saul présente des questions sur les tableaux relatifs aux allocations par fonctions et aux allocations par postes (pages 5, 6). D'une part, il s'informe des éléments qui ont donné lieu à une diminution du poste lié à la gestion des immeubles, et à une augmentation d'environ 4 M \$ des charges nettes d'intérêts. D'autre part, il s'informe du montant de la provision comprise dans les avantages sociaux en cas d'obligation d'augmenter les cotisations au RRUM, et du moment auquel on sera en mesure de savoir s'il y a, ou non, insolvabilité.

Relativement à la dernière question, le président du Comité du budget indique que la provision est de 1 M \$, et que l'on sera fixé en décembre sur la question de l'insolvabilité.

Relativement au poste de la gestion des immeubles, le vice-recteur–Administration et finances explique que plusieurs éléments peuvent donner lieu à l'augmentation observée, dont l'accroissement des salaires dans le cadre des conventions collectives, les coûts de système, les coûts liés à des primes de départ, etc. Ces coûts sont absorbés dans ces compressions. La rubrique sur la gestion des immeubles comprend les coûts liés à la superficie des espaces et les salaires. Le budget de la Direction des immeubles présente peu de diminutions, en raison de compressions additionnelles, et du fait que le niveau de service de la DI sera également diminué.

Sur les charges nettes d'intérêts, le vice-recteur indique que l'augmentation de ce poste est liée aux coûts de la prise en charge d'un plus grand nombre de bâtiments au cours de l'année 2005-2006, et laquelle se poursuit pour l'année 2006-2007, ainsi qu'à la subvention gouvernementale.

Mme Sylvie Goyer indique que les données apparaissant à la page 20 du cahier sur le budget (Enseignement et recherche) peuvent laisser croire à une augmentation de ces budgets.

Le vice-recteur–Administration et finances souligne que ces chiffres peuvent tenir compte de plusieurs éléments, dont l'augmentation de clientèles, ou l'augmentation de salaires, et que, malgré cette apparence absolue, des coupures réelles ont dû être effectuées dans les unités académiques.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée clôt sa période de questions sur le budget.

L'Assemblée reprend l'étude du projet de résolution présenté par M. Luc Granger.

M. Denis Monière propose un amendement à la résolution présentée, en supprimant la deuxième partie. Il estime que la résolution devrait uniquement cibler le désengagement du Gouvernement.

Il est alors proposé de voter sur chacune des deux parties de la résolution, séparément.

M. Luc Granger donne lecture, comme suit, de la première partie du projet de résolution : « Attendu l'importance pour le Québec et le Canada de pouvoir compter sur des universités de qualité internationale; attendu le statut enviable qu'a atteint l'Université de Montréal sur la scène canadienne et internationale; attendu les effets néfastes que risquent d'avoir les compressions budgétaires sur la qualité de la recherche et de la formation à l'Université de Montréal et partant sur son statut de grande université de recherche; attendu le fait que le Gouvernement ne prend pas ses responsabilités vis-à-vis du financement des universités : il est proposé que le recteur et le Conseil de l'Université soient mandatés a) pour intervenir auprès du gouvernement du Québec pour que l'Université du Montréal reçoive le financement adéquat pour lui permettre de continuer son développement ».

M. Denis Monière appuie la première partie du projet de résolution.

M. Jonathan Plamondon convient du principe présenté dans la première partie de la proposition. Par ailleurs, dans la recherche de ressources additionnelles, il trouve inquiétant qu'il en résulte une augmentation d'une proportion de près de 25 % de la facture des droits de scolarité des étudiants, par l'établissement de frais technologiques, alors que l'offre des services de la DGTIC apparaît problématique. De telles formules, appliquées en vue de générer des revenus, peuvent ouvrir la voie à des modalités qui, à la longue, finiront par miner le lien de confiance entre l'Université, ses étudiants et le public.

M. André Ferron convient de l'intervention présentée. Il estime que la résolution devrait s'en tenir à la problématique du financement, qui met en péril le développement de l'institution, et devrait accentuer, de ce fait, l'importance du maintien de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires.

M. Jean-Guy Vaillancourt demande le vote sur la première partie de la résolution.

L'Assemblée procède au vote; la première partie de la résolution est approuvée à l'unanimité, une abstention étant inscrite.

M. Luc Granger reprend la deuxième partie de la résolution, se lisant comme suit : « (...) b) pour trouver des sources alternatives de financement qui permettraient éventuellement de suppléer aux carences du Gouvernement ».

M. Jean McNeil appuie la deuxième partie de la résolution.

M. Jonathan Plamondon propose un amendement à cette partie de la résolution, en incluant une réserve qui empêcherait de concrétiser de telles sources de financement par l'augmentation des frais imposés aux étudiants. M. Martin Vézina appuie la proposition d'amendement.

Mme Anne-Marie Boisvert dit qu'elle votera contre une proposition amendée qui exclurait la contribution des étudiants.

M. Luc Granger dit qu'il s'opposera également à une telle proposition, dans la mesure où la problématique serait ramenée uniquement à une question de droits de scolarité. Cette approche ne lui paraît pas réaliste.

M. Jonathan Plamondon estime qu'il reste réaliste de ne pas vouloir ouvrir le débat sur la teneur ou la forme que devra prendre la contribution des étudiants, sans avoir, auparavant, reçu la garantie de financements de la part du Gouvernement ou d'autres sources de financement. Il lui apparaît plus cohérent de travailler, dans un premier temps, sur la problématique du financement universitaire.

Le recteur convient que cette dernière question reste importante et primordiale. Il observe que, par l'adoption de la première partie du projet de résolution, l'Assemblée dispose déjà d'une proposition qui cerne cette question essentielle. Il fait valoir que les autres aspects de la problématique (identification de sources de financement, situation financière tribulaire des décisions gouvernementales, etc.) pourront être traités à d'autres étapes de la réflexion.

Considérant les avis présentés, M. Luc Granger retire la deuxième partie de sa résolution; il comprend que, s'il y a lieu, ces aspects pourront faire l'objet d'une discussion ultérieure à l'Assemblée.

L'Assemblée retient donc la première partie de la proposition, précédemment approuvée, aux fins de l'adoption de sa résolution sur cette question. Il est précisé que le mandat défini s'adresse au recteur ainsi qu'au Conseil, considérant les pouvoirs qui lui sont délégués.

ATTENDU l'importance pour le Québec et le Canada de pouvoir compter sur des universités de qualité internationale,

ATTENDU le statut enviable qu'a atteint l'Université de Montréal sur la scène canadienne et sur la scène internationale,

ATTENDU les effets néfastes que risquent d'exercer les compressions budgétaires sur la qualité de la recherche et de la formation à l'Université de Montréal et, conséquemment, sur son statut de grande université de recherche,

ATTENDU le fait que le gouvernement ne prend pas ses responsabilités dans le financement des universités,

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, une abstention étant inscrite,

l'Assemblée universitaire demande au recteur et au Conseil de l'Université d'intervenir expressément auprès du gouvernement du Québec, afin que l'Université de Montréal reçoive le financement adéquat pour lui permettre de continuer son développement.

En réponse à une question, la secrétaire générale explique que l'Assemblée n'a pas à adopter le budget, mais à le recevoir pour information.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire reçoit les commentaires du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget de fonctionnement pour l'année 2006-2007.

AU-477-13 Prochaines séances

AU-477-13

Les prochaines séances de l'Assemblée auront lieu le 18 septembre et le 16 octobre 2006.

AU-477-14 Clôture de la séance

AU-477-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté le 18 septembre 2006, délibération AU-478-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier